

**RÉUNION DU CONSEIL  
2 AVRIL 2021**

Vendredi, le 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 11 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;  
M. Michel Croteau, conseiller;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
  - 3.1. Dépôt de l'avis de motion no. E-04-2021
  - 3.2. Dépôt du projet de Règlement no. 2021-04-04 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation
  - 3.3. Adoption du Règlement no. 2021-04-03 décrétant une dépense de 585 140 \$ et un emprunt de 585 140 \$ pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout, ainsi que des travaux de voirie dans le cadre du développement domiciliaire, Domaine des 4 vents
4. Période de questions relatives aux sujets de la séance
5. Clôture de la séance

**3.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE MOTION NO. E-04-2021**

E-04-2021

Le conseiller Michel Croteau donne avis de motion pour un projet de Règlement no. 2021-04-04 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation.

**3.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2021-04-04 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

Le conseiller Patrice Moore dépose un projet de Règlement no. 2021-04-04 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation.

**3.3 2021-04-36  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2021-04-03 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 585 140 \$ ET UN EMPRUNT DE 585 140 \$ POUR**

**EFFECTUER LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT, AINSI QUE DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE, DOMAINE DES 4 VENTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite procéder à des travaux de prolongement de ses réseaux d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de voirie dans le cadre du développement domiciliaire du Domaine des 4 vents;

**ATTENDU QUE** les travaux prévus au présent règlement concernent une dépense, dont l'objet, concerne la voirie, l'eau potable ainsi que les eaux usées, et que le remboursement est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité; le présent règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire tel que le prévoit l'article 1061 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QU'**avis de motion n° D-04-2021 du présent règlement a été donné par le conseiller Louis-Philippe Gravel lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mars 2021;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé par le conseiller Louis-Philippe Gravel lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mars 2021;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal déclarent, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, avoir reçu une copie du projet de règlement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance;

**ATTENDU QUE** dès le début de la présente séance, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière ou un membre du conseil mentionne l'objet du règlement, et s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain adopte le règlement numéro 2021-04-03 décrétant une dépense de 585 140 \$ et un emprunt de 585 140 \$ pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de voirie dans le cadre du développement domiciliaire du Domaine des 4 vents et décrète donc ce qui suit à savoir:

Le conseil décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de voirie dans le cadre du développement domiciliaire, selon les plans et devis préparés par GéniciCité, portant les numéros P16-2084-00, en date du 30 octobre 2020, (Annexe A), incluant les frais, les taxes nettes et les

imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée (Annexe B) préparée par Sandra Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 26 mars 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 3.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 585 140 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 585 140 \$ sur une période de 25 ans.

**ARTICLE 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

**France Bédard**  
Mairesse

---

**Sandra Turcotte**  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Annexe A – Estimation de Génicité.

ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX SANS TAXE							P16-2084-00	
ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PREVUE	MONTANT TOTAL CALCULE			
1.0	<b>AQUEDUC</b>	m.ln.	150 \$	306	45 750 \$			
1.1	Isolant rigide, tubon d'identification et fils vencaux	unité	7 500 \$	2	15 000 \$			
1.2	Probleu incendie incluant fil, vencaux, encrages et butée	unité	800 \$	100%	16 000 \$			
1.3	Branchement de service 25 mm de diamètre	forfaitaire			3 500 \$			
1.4	Électrovanne, dérivation, nettoyage et essai de conductivité électrique	forfaitaire			80 410 \$			
2.0	<b>EGOUT SANITAIRE</b>							
2.1	Conduite d'égout sanitaire 250 mm de diamètre en CPV DR-35 incluant manivelle	m.ln.	150 \$	275	41 875 \$			
2.2	Regard d'égout préfabriqué de 900 mm de diamètre avec cunette, joint manivelle, cadre et couvercle	unité	4 500 \$	4	18 000 \$			
2.3	Regard de service 125 mm de diamètre en CPV DR-28 incluant isolant rigide	unité	800 \$	20	16 000 \$			
2.4	Essais d'étanchéité sur conduites et regards, nettoyage, inspection	forfaitaire		100%	3 300 \$			
2.5	Essais d'étanchéité sur conduites et regards, nettoyage, inspection	forfaitaire		100%	3 300 \$			
	<b>Sous-total 2.0 - Egoût sanitaire</b>				<b>90 100 \$</b>			
3.0	<b>DRAINAGE</b>							
3.1	Projet de drainage incluant ensaulement hydraulique de Type H-1 et 100 mm de vers végétale	m.ln.	100 \$	580	58 000 \$			
3.2	Forêt arrière lot à creuser incluant ensaulement hydraulique de Type H-1	m.ln.	85 \$	238	19 875 \$			
3.3	Projet de drainage en PEHD de 450 mm de diamètre incluant ensaulement hydraulique, membranes géotextiles, assés, arédrage, isolant rigide, murs parafouillis, membrures géotextiles, empierrement de protection	m.ln.	375 \$	25	9 375 \$			
3.4	Projet de drainage en PEHD de 450 mm de diamètre incluant ensaulement hydraulique, membranes géotextiles, assés, arédrage, isolant rigide, murs parafouillis, membrures géotextiles, empierrement de protection	unité	4 500 \$	1	4 500 \$			
3.5	Conduite d'égout préfabriqué 450 mm de diamètre incluant rigide	m.ln.	250 \$	20	5 000 \$			
3.6	Regard d'égout préfabriqué de 1500 mm de diamètre avec cunette, mur déflecteur, joint manivelle, cadre et couvercle à installer sur le réseau d'égout	unité	9 500 \$	1	9 500 \$			
3.7	Empierrement de protection de Type II sur 300 mm d'épaisseur incluant membrane géotextile Type III	m <sup>2</sup>	80 \$	70	5 600 \$			
3.8	Nettoyage et inspection télévisée 1e service	forfaitaire		100%	500 \$			
3.9	Nettoyage et inspection télévisée 2e service	forfaitaire		100%	300 \$			
4.0	<b>VOIRIE</b>				<b>112 750 \$</b>			
4.1	Infrastructures de voirie incluant enlèvement de la terre végétale, fait de sable, déblai de 2e classe, membrure géotextile Type III, sous-fondation en sable classe «A», (600 mm d'épaisseur – MG-172), pierre concassée de 2e classe, (100 mm d'épaisseur – MG-20), (4 370 m.ln.)	m.ln.	365 \$	310	112 750 \$			
4.2	Enlèvement et égoût de 75 mm pierre MG-20 (4 370 m.ln.)	unité	200 \$	10	2 000 \$			
4.3	Voie hydraulique de Type H-1 incluant 100 mm de terre végétale pour lot	m <sup>2</sup>	12 \$	275	3 300 \$			
	<b>Sous-total 4.0 - Voirie</b>				<b>140 350 \$</b>			
5.0	<b>DIVERS</b>							
5.1	Conduite de vers	forfaitaire		100%	10 000 \$			
5.2	Nettoyage et inspection télévisée	forfaitaire		100%	1 000 \$			
5.3	Signalisation et circulation	forfaitaire		100%	1 000 \$			
5.4	Mesures de protection anti-concomitables	forfaitaire		100%	2 500 \$			


ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX SANS TAXE							P16-2084-00	
ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PREVUE	MONTANT TOTAL CALCULE			
5.5	Matériel de remplissage complémentaire	lm.	7,50 \$	200	1 500 \$			
5.5.1	Pour surélevation des fossés	lm.	- \$	200	- \$			
	a) classe A	lm.	15,00 \$	200	3 000 \$			
	b) MC-20	lm.	- \$	200	- \$			
5.5.2	Montant additionnel à calcul prescrit à l'article 5.5.19), si insuffisant	lm.	7,50 \$	400	3 000 \$			
	Pour le reste de la vanclule	lm.	- \$	400	- \$			
	a) sable classe « A »	lm.	5,00 \$	400	2 000 \$			
	b) Montant additionnel à calcul prescrit à l'article 5.5.20), si insuffisant	lm.	- \$	400	- \$			
	c) emprunt classe « B »	lm.	- \$	400	- \$			
5.6	Sondages exploratoires à réaliser avant les travaux afin de déterminer l'extension et les matériaux de la conduite planifiée à l'endroit du respect des règles	forfaitaire		100%	1 500 \$			
	Soit montant additionnel à calcul prescrit à l'article 5.5.20), si insuffisant	forfaitaire		100%	1 500 \$			
	<b>Total 5.0 - Divers</b>				<b>29 600 \$</b>			
1.0	<b>AQUEDUC</b>				80 410 \$			
2.0	<b>EGOUT SANITAIRE</b>				90 100 \$			
3.0	<b>DRAINAGE</b>				112 750 \$			
4.0	<b>VOIRIE</b>				140 350 \$			
5.0	<b>DIVERS</b>				29 600 \$			
	<b>Total</b>				453 110 \$			
	<b>TVA (9.975%)</b>				22 656 \$			
	<b>GRAND TOTAL</b>				<b>475 766 \$</b>			

2020/10/30  
OIQ 144159



**Annexe B – Estimation détaillée préparée par la direction générale.**

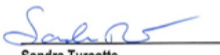
«Annexe B»




Saint-Prospère-de-Champlain  
Développement domiciliaire

**ESTIMATION DÉTAILLÉE**

Coûts directs			
Réalisation des travaux	estimation de Génicité		453 110 \$
<b>Frais incidents</b>			
Actualisation plans & devis	soumission Génicité	0.30%	1 350 \$
Surveillance des travaux	soumission Génicité	3.52%	15 950 \$
Arpenteur	soumission	1.28%	5 810 \$
Autres honoraires professionnels	estimation	4.90%	22 201 \$
Imprévus		10.00%	45 557 \$
Sous-total :			543 978 \$
Taxes nettes (50% de la TVQ) :		4.9875%	27 131 \$
Frais de financement		3.0967%	14 031 \$
<b>Total :</b>		<b>28.08%</b>	<b>585 140 \$</b>

  
Sandra Turcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier

  
Date

Page 1

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2021-04-37**

**5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 11 h 16.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière